Préfecture de Loir-et-Cher

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

A la demande du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB) et par arrêté préfectoral n° 41-2016-03-15-003 du 15 mars 2016, une enquête publique unique, préalable à la réalisation des travaux, faisant l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général et d'une autorisation Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques, sera ouverte **du lundi 04 avril 2016 au mardi 10 mai 2016 inclus** :

sur le territoire des communes membres du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron :

Blois, Chailles, Huisseau-sur-Cosson, Montlivault, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil, Argent-sur-Sauldre, Brinon-sur-Sauldre, Clémont, Chaon, Chaumont-sur-Tharonne, Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Pierrefitte-sur-Sauldre, Souvigny-en-Sologne, Yvoy-le-Marron, Cerdon, Coullons, Isdes, Saint-Florent, Villemurlin, Crouy-sur-Cosson, La Ferté-Saint-Cyr, Thoury, La Ferté-Saint-Aubin, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, Sennelly, Vannes-sur-Cosson, Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, Marcilly-en-Gault, La Marolle-en-Sologne, Millançay, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Saint-Viâtre, Veilleins, Vernou-en-Sologne, Villeny, Bauzy, Bracieux, Cheverny, Cour-Cheverny, Courmemin, Fontaines-en-Sologne, Mont-près-Chambord, Mur-de-Sologne, Neuvy, Soings-en-Sologne, Tour-en-Sologne, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chitenay, Les Montils, Ouchamps, Seur, Valaire, Cormeray, Contres, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Fresnes, Monthou-sur-Bièvre, Sambin, Sassay et Vouzon.

Ces travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques qui font l'objet de cette enquête publique sont portés par le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron.

Le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairies de Bracieux, La Ferté-Saint-Aubin, Lamotte-Beuvron, Les Montils, Neung-sur-Beuvron et Vineuil.

Les observations, propositions ou contre-propositions pourront être adressées par correspondance aux commissaires-enquêteurs à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville - BP 11 - 41250 Bracieux, lesquels les annexeront au registre d'enquête. Ces observations pourront également être adressées à l'adresse électronique suivante : (charpentier.sebb@orange.fr).

Les commissaires-enquêteurs se tiendront à la disposition du public en mairies :

Lundi 04 avril 2016 (début de l'enquête)
- de 09 h à 12 h : mairies de Bracieux, La Ferté-Saint-Aubin et Les Montils
- de 14 h à 17 h : mairies de Neung-sur-Beuvron, Lamotte-Beuvron et Vineuil

Lundi 18 avril 2016
- de 09 h à 12 h : mairies de Bracieux, La Ferté-Saint-Aubin et Les Montils
- de 14 h à 17 h : mairies de Neung-sur-Beuvron, Lamotte-Beuvron et Vineuil

Mardi 10 mai 2016 (clôture de l'enquête)
- de 09 h à 12 h : mairies de Bracieux, La Ferté-Saint-Aubin et Les Montils
- de 14 h à 17 h : mairies de Neung-sur-Beuvron, Lamotte-Beuvron et Vineuil

Toute demande de renseignement complémentaire peut être adressée au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, Place de l'Hôtel de Ville - BP 11 - 41250 Bracieux ou auprès de Mme Charpentier, pilote du dossier au 02 54 46 49 67 (charpentier.sebb@orange.fr).

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (Place de l'Hôtel de Ville - BP 11 - 41250 Bracieux) ainsi qu'à la direction départementale des territoires (Service Eau et Biodiversité) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.